



**Sécuriser son  
entreprise les  
piliers pour durer**



**ANAJJAR Chaimae**

**DARNEY Cécile**



# Les premiers pas



## Auto-entrepreneur

- L'Urssaf développe régulièrement des services en ligne pour vous permettre d'être autonome sur votre compte en ligne.
- Les services sont disponibles sur [www.autoentrepreneur.urssaf.fr](http://www.autoentrepreneur.urssaf.fr) et sur l'appli mobile **AutoEntrepreneur Urssaf**, sur smartphone ou tablette.
- Pour accéder aux services en ligne via le site ou l'appli mobile :
- **Vous devez déjà avoir déclaré votre activité via le Guichet Unique de l'INPI**
- Dès la réception de l'attestation d'affiliation de l'Urssaf, vous devez créer un compte sur le site [autoentrepreneur.urssaf.fr](http://autoentrepreneur.urssaf.fr) ou sur l'appli mobile **AutoEntrepreneur Urssaf**. Vous avez accès à l'ensemble des services en ligne du site et de l'appli mobile avec le même identifiant et mot de passe.



[Play Store](#)



[App Store](#)



## Travailleurs indépendants

Sur [urssaf.fr](https://urssaf.fr) / [créer votre espace en ligne](#)

- **Tableau de bord pour piloter votre compte en ligne**
- Historique de versement des cotisations sociales ;
- Suivi en temps réel des échéances ;
- Paiement en ligne ;
- Déclaration d'une estimation de revenus ;
- Demande d'un délai de paiement des cotisations ;
- Téléchargement d'attestations ;
- Echanges avec votre Urssaf.

## Auto-entrepreneur

- [Sur autoentrepreneur.urssaf.fr](https://autoentrepreneur.urssaf.fr)
- **Tableau de bord pour piloter votre compte en ligne**
- Faire des déclarations, des paiements, demander un échéancier, modifier son mode de paiement...
- Interagir avec l'organisme (changer de périodicité, obtenir le prélèvement libératoire, ACRE...)
- Demande de renseignements / d'informations générales
- Transmettre des documents et obtenir des attestations
- Obtenir des justificatifs de déclaration pour France Travail
- Actualiser votre situation
- Date d'exigibilité des déclarations



1<sup>er</sup> ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

## Pour déclarer et payer en ligne

### Travailleurs indépendants

Vous n'avez qu'une seule déclaration sociale et fiscale à remplir sur **impots.gouv.fr**.

En vous connectant à votre espace particulier vous accédez au formulaire de déclaration qui est automatiquement complété du volet social spécifique aux travailleurs indépendants.

Si vous n'êtes pas identifié automatiquement, vous pouvez accéder au volet social en cochant la case « Déclaration de revenus des indépendants » dans le formulaire de déclaration sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

### Auto-entrepreneur

1. Créer son compte en ligne sur [autoentrepreneur.urssaf.fr](https://autoentrepreneur.urssaf.fr)
2. Connexion (les identifiants sont les mêmes pour le site et l'application)
3. Complétude de la déclaration de chiffre d'affaires tous les mois ou les trimestres
4. Paiement dématérialisé (télépaiement ou CB)



# Les offres de services de l'Urssaf



1<sup>er</sup> ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

## Nouveaux créateurs

- **Mes premiers mois avec l'Urssaf**, un accompagnement de 9 mois personnalisé et gratuit.
  - Vous recevez une offre de rendez-vous avec un interlocuteur dédié
  - Vous recevez des newsletters tous les mois pour vous informer des principales étapes et des échéances importantes
  - Vous êtes invité à participer à des webinaires

Inscrivez-vous sur [urssaf.fr/mespremiersmois](https://urssaf.fr/mespremiersmois)

- **Un accompagnement** des [employeurs pour leur première embauche](#)
- **Un accueil commun** avec les organismes de votre protection sociale (maladie, retraite, famille...)
- **Un accompagnement** des entreprises en difficulté



## Employeurs

- **La visite conseil**, un accompagnement personnalisé par un expert de la législation de la Sécurité Sociale
- Pour les **entreprises de moins de 11 salariés** avec une **première embauche depuis moins de 18 mois**
- **Conseil d'un spécialiste** en législation de Sécurité sociale au cours d'une visite en entreprise
- Un accompagnement proposé en cas de non-conformité mais **pas de redressement**
- Pour en bénéficier : **formulaire sur [urssaf.fr](http://urssaf.fr) ou par messagerie sécurisée**

## Employeurs

- **Urssaf Première Embauche**, une offre de service pour les nouveaux employeurs
- **Accompagnement gratuit pour aider dans les démarches administratives et déclaratives** : soutien réglementaire, contact personnalisé, suivi des comptes
- Pour en bénéficier, par téléphone au **08 06 80 38 95** ou **depuis le compte en ligne → Rubrique messagerie > Nouveau message > Rubrique « un autre sujet » > Motif « Être accompagné en tant que nouvel employeur »**



**Crédit  Mutuel**

**Sandrine DUCORDEAUX**

# COMMENT PARLER A SON BANQUIER ?

---

# Présentation

Sandrine DUCORDEAUX

Animatrice marché des professionnels et associations

Crédit Mutuel Méditerranéen

Délégation Régionale Ouest - Montpellier

255 Rue de l'Acropole

Immeuble l'Astrée

34000 MONTPELLIER

@ : [Sandrine.ducordeaux@creditmutuel.fr](mailto:Sandrine.ducordeaux@creditmutuel.fr)

TEL : 06 08 94 20 78

**Objectif :  
faciliter vos  
démarches  
bancaires**

# Les intervenants

**PORTEUR**

**Comptable**



**IMPSL/CCI  
CMA/ URSSAF/  
France  
Active...**

**Banque/  
Assurance**

**BIEN  
PREPARER  
SON RDV**

**QUI**



**QUOI**



**POURQUOI**



**COMMENT**



**QUI**



**Présentation,  
Environnement  
familial,  
Expérience,**

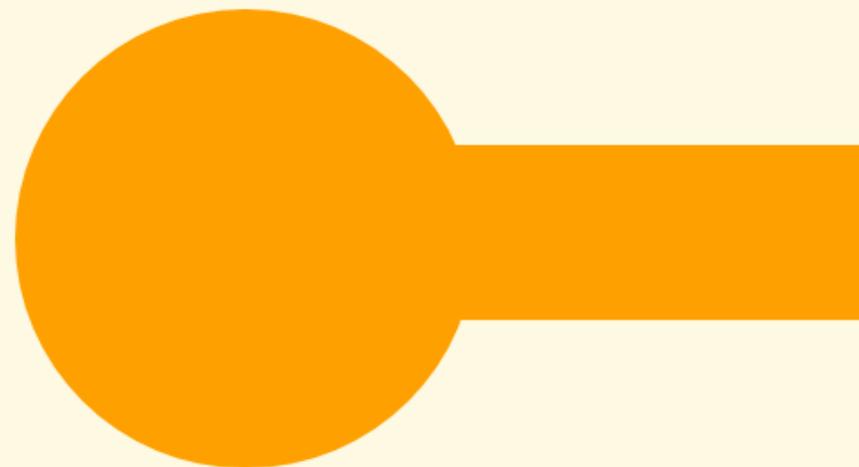
**...**

**Activité,  
Reprise ou création,  
Emplacement,  
Local, Matériel,  
Concurrence,  
Potentiel,**

**...**



**QUOI**



**POURQUOI**

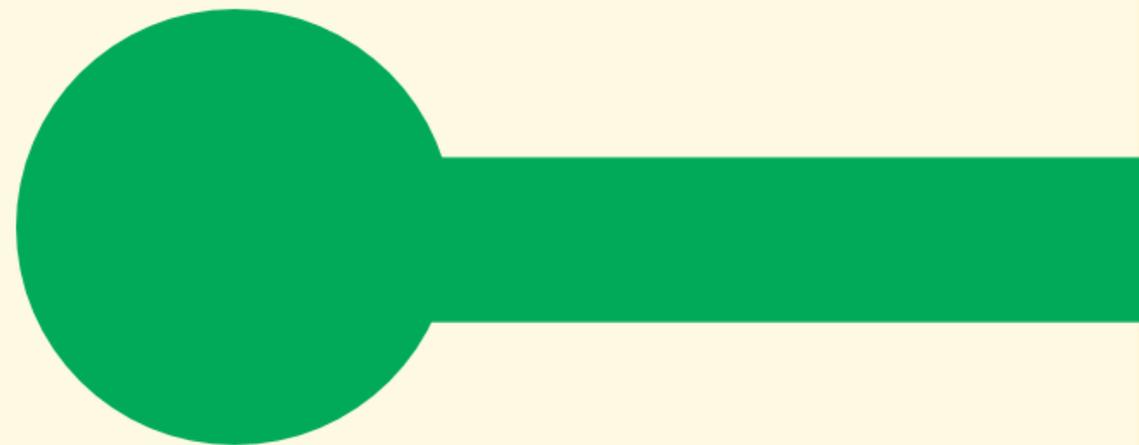


**Motivations,  
Axes de  
développement,**

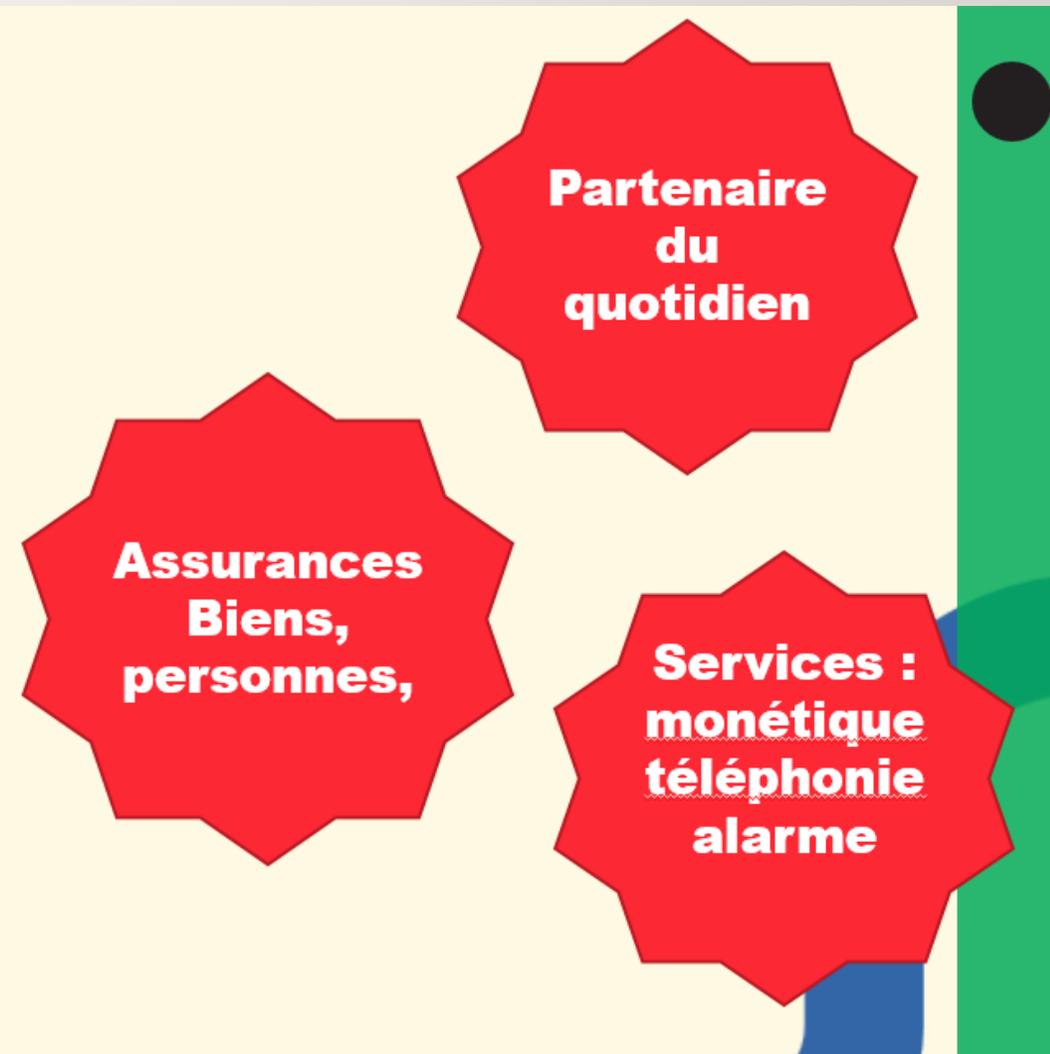
**...**

## **Plan de financement:**

- Ce qu'on finance**
- Comment on le finance**



**REGLE D'OR :**  
**La communication et la  
transparence sont les clés d'un  
partenariat réussi !!!**





Laurent SIMONNET

PLACE CRÉATIVE 04/12/2024

---

# Quels risques couvrir ? Les bons conseils

Laurent Simonnet, Agent Général



## Mes valeurs

---

Disponibilité **Conseil**  
**Expertise**  
Proactivité  
Protection **Proximité**  
Prévention  
Accompagnement

# Les grands pôles de l'Assurance



## SÉCURISEZ VOTRE ACTIVITÉ PRO

- Assurance des locaux (multirisques)
- Responsabilité Civile de l'entreprise
- Responsabilité du dirigeant
- Parc de véhicules
- Machines outils
- Informatique / Cyber
- Protection juridique



## PRÉSERVEZ VOS REVENUS

- Santé
- Prévoyance
- Retraite
- Chômage du dirigeant
- Épargne



## S OCCUPEZ DE VOS SALARIÉS

- Santé collective
- Retraite collective
- Prévoyance collective
- Épargne salariale



## ASSUREZ VOTRE VIE PERSO

- Automobile
- Habitation
- Assurance emprunteur
- Accidents de la vie



# SÉCURISER VOTRE ACTIVITÉ PRO

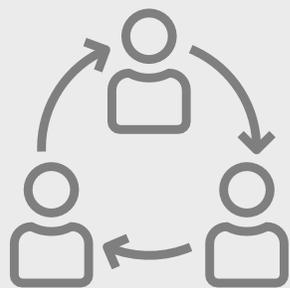
- ▶ Assurance des locaux (multirisques)
- ▶ Responsabilité Civile de l'entreprise
- ▶ Responsabilité du Dirigeant
- ▶ Parc des véhicules (flotte auto)
- ▶ Machines Outils
- ▶ Protection juridique



# PRÉSERVER VOS REVENUS

- ▶ Santé
- ▶ Prévoyance
- ▶ Chômage du dirigeant
- ▶ Retraite
- ▶ Épargne





# S OCCUPER DE VOS SALARIÉS

- ▶ Santé
- ▶ Retraite
- ▶ Prévoyance
- ▶ Épargne salariale





# PROTÉGER VOTRE FAMILLE ET VOS BIENS

- ▶ Santé
- ▶ Accident de la Vie
- ▶ Automobile
- ▶ Habitation
- ▶ Assurance emprunteur



## SOMMAIRE

---

**Les indispensables lors de la création de votre entreprise :**

**Assurer votre entreprise, votre activité, vous même**

- 1. La responsabilité civile**
- 2. Les dommages aux biens**
- 3. Le maintien de votre revenu**

# 1. La responsabilité civile

---

## Votre entreprise a l'obligation de réparer les dommages...

- ▶ Corporel (blessure)
- ▶ Matériel (casse d'un bien appartenant à un client ou à un fournisseur)
- ▶ Immatériel (perte de chiffre d'affaires)

**... causés à un tiers, par les biens ou les personnes qui dépendent de l'entreprise, au cours de son exploitation.**

La responsabilité civile concerne également les préjudices qui pourraient intervenir après la livraison d'un bien ou d'un service.

Il existe de nombreuses situations dans lesquelles la responsabilité de votre entreprise peut être engagée : **faute, négligence ou imprudence.**



## 2. Les dommages aux biens

---

**Etablir un état des lieux en anticipant tous les risques potentiels qui peuvent exister.**

- ▶ Risques climatiques
- ▶ Incendie
- ▶ Dégâts des eaux
- ▶ Vol ou malveillance
- ▶ Dommages matériels sur les véhicules et machines de l'entreprise
- ▶ Cyber
- ▶ La perte d'exploitation

## 3. Le maintien de votre revenu

---

Si vous ne pouvez plus travailler pour des raisons de santé quelles sont les conséquences financières ?

- **Pour vous :**
  - ▶ Assumer les dépenses de santé insuffisamment couvertes par la sécurité sociale et votre complémentaire santé : frais médicaux, dépenses d'hospitalisation... (besoin d'une mutuelle santé)
  - ▶ Subir une diminution de revenus : ne pas pouvoir se verser de rémunération (besoin d'une prévoyance)
- **Pour votre activité professionnelle (besoin d'une prévoyance):**
  - ▶ Faire face aux frais fixes : loyer, les crédits, les factures....
  - ▶ Comment respecter vos engagements professionnels : livrer vos clients, finir vos chantiers en cours, remettre les devis, études et/ou factures, répondre à vos clients...
  - ▶ Trouver un remplaçant et le rémunérer : salaire du remplaçant.



# Le maintien de votre revenu en cas d'arrêt de travail

3

## Que prévoit votre régime obligatoire Sécurité Sociale des Indépendants ?

Exemple pour un artisan-commerçant avec des revenus annuels d'un montant de 30 000 €.



**Aucune prise en charge de vos frais professionnels.**

Résumé de la perte de revenus • indemnités journalières à couvrir • Base annuelle 30 000 € / mensuelle 2 500 € / journalière 83 €

## Le maintien de votre revenu en cas d'invalidité

---

Un arrêt de travail qui se prolonge peut se transformer en situation d'invalidité et aura les mêmes conséquences financières mais sur une période plus longue.

# Le maintien de votre revenu en cas d'invalidité

## Que prévoit votre régime obligatoire Sécurité Sociale des Indépendants ?

Exemple pour un artisan-commerçant avec des revenus annuels d'un montant de 30 000 €.



Résumé de la perte de revenus à couvrir • Base annuelle 30 000 € / mensuelle 2 500 €

# Le maintien du niveau de vie de votre famille

## Comment protéger votre famille et pérenniser son entreprise en cas de décès ?

### ■ Pour vos proches :

- ▶ Prévoir la perte de revenus du foyer : votre rémunération et éventuellement celle de votre conjoint collaborateur, l'éducation des enfants...
- ▶ Prévoir les risques fiscaux et sociaux liés au remboursement des emprunts par l'assureur (résultat exceptionnel pour les pros imposés au régime fiscal du réel).

### ■ Pour la continuité de son entreprise :

- ▶ Anticiper le risque juridique, fiscal et financier.
- ▶ Identifier les héritiers repreneurs ou, à défaut, prévoir la reprise par les associés ou les collaborateurs.
- ▶ Prévoir des garanties croisées d'assurance décès entre associés pour financer le rachat des parts aux héritiers.

# Le maintien du niveau de votre de votre famille

## Que prévoit votre régime obligatoire Sécurité Sociale des Indépendants ?

Exemple pour un artisan-commerçant avec des revenus annuels d'un montant de 30 000 €.



Résumé de la perte de revenus • **Capital décès à couvrir** • Base annuelle 30 000 €



## Laurent SIMONNET

AGENT GÉNÉRAL À  
MONTPELLIER

Immeuble l'Ammonite, rez de chaussée  
72 Boulevard Pénélope

+33 04 67 06 00 00  
montpellier-centre@gan.fr

ORIAS : 07018953

---

**VOTRE ASSUREUR, C'EST QUELQU'UN.**



## Nicolas MALET

AGENT GÉNÉRAL À  
MONTPELLIER

Immeuble l'Ammonite, rez de chaussée  
72 Boulevard Pénélope

+33 04 67 06 00 00  
montpellier-centre@gan.fr

---

**VOTRE ASSUREUR, C'EST QUELQU'UN.**